

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2010

L'an deux mille dix, le quatre février, le Conseil Municipal s'est réuni Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur ZERBONE Yvon, Maire

Etaient présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, AUDIFFREN Henri, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, THIERCELIN Thierry, BELLEC René, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur GINDRE Patrick à Monsieur ANSALDI Fernand

Madame CIGANA Marie à Madame BERNE Déolinda

Monsieur GUILLEC Eric à Madame WANIART Anne-Marie

Absents :

Monsieur MATTON François

Monsieur MARDELLE Thierry

Monsieur OLLIVIER Christian

Sécrétaire de séance : Madame WANIART Anne-Marie

I- Sortie des Ados à Disneyland

Le conseil a accepté le séjour des ados de Gassin à Disneyland du 5 au 8 avril 2010.

La dépense, soit 10 163 Euros, sera imputée à l'article 658 du budget

II- Séjour ski à Chantemerle

Un séjour ski est organisé à Chantemerle. La Commune prendra en charge le séjour des 3 accompagnateurs et le forfait transport des ados.

La dépense sera imputée à l'article 658 du budget.

III- Voyages scolaires Lycée/Collège

Une participation de 50 Euros sera versée aux familles pour le financement des voyages scolaires.

IV- Droits de place 2010

Les droits de place concernant l'utilisation du domaine public ont été fixés ainsi qu'il suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1) Bars restaurants : Terrasses fermées : 69 € le m2

Terrasses semi-fermées 52 € le M2

Terrasses ouvertes 38 € le M2

2) Commerces : 31 €

3) Particuliers : 19.80 €

4) Jardin Allen : 706 Euros annuel

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES CAMPING

- 26.50 € par emplacement

- forfait de 70 tonnes pour les Chênes Lièges

V- Restes à réaliser 2009

L'Etat des dépenses engagées non mandatées de l'exercice 2009 d'un montant de 442 768, 21 € a été adopté par le Conseil Municipal et le Maire est autorisé à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

VI- Mise à jour du tableau des emplois

Afin de répondre aux besoins des services, le tableau a été modifié afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

VII- SIVAAD

Le Conseil a accepté l'adhésion de la commune de Nans les Pins au sein du SIVAAD.

VIII- SIVTAS

Le Conseil a accepté le retrait de la commune de Roquebrune sur Argens du SIVTAS.

IX- Affaire SCI APPOLINAIRE

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et a mandaté le Cabinet LLC & Associés pour représenter la Commune afin de défendre ses intérêts devant les juridictions compétentes.

X- TAXE DE SEJOUR

Le Conseil a accepté le principe d'une tarification de 1.10 euros de taxe de séjour pour les villas assimilées « grand confort » dotées de piscine, équipements spéciaux.

XI- COMMUNE TOURISTIQUE

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2010

L'an deux mille dix, le onze mars, le Conseil Municipal s'est réuni Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur ZERBONE Yvon, Maire

Etaient présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, MATTON François, Adjoint, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, THIERCELIN Thierry, BELLEC René, MARDELLE Thierry, CIGANA Marie, GINDRE Patrick, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

Mr AUDIFFREN Henri à Mr BIANCHI Jean-Pierre
Mr SIMONI Jean-Jacques à Mr BRUNETTO David

Absents :

Monsieur OLLIVIER Christian

Secrétaire de séance : Madame WANIART Anne-Marie

I- Contrat d'assurance des risques statutaires

La commune charge le centre de gestion du Var de conclure pour son compte la police d'assurance qui couvrira les risques statutaires du personnel. La durée du contrat est prévue pour 4 ans à effet au 1^{er}/01/2011.

II- Syndicat Intercommunal d'électricité de la corniche des Maures

Suite à la décision du Syndicat d'électricité de procéder à sa dissolution fin 2010, le conseil municipal est d'accord pour le retrait de la ville de Gassin de la compétence facultative comprenant la réalisation des travaux d'équipement de l'éclairage public et de l'électrification.

III- Convention d'implantation de mobilier urbain

Le Maire a été autorisé à signer la convention d'implantation de mobilier urbain avec le propriétaire des haras de Gassin.

IV- SARL DADP – Protocole transactionnel Commune/liquidateur judiciaire

Le conseil municipal est d'accord pour la signature d'un protocole d'accord entre la commune et le liquidateur judiciaire de la SARL DADP. Le liquidateur judiciaire renonce à l'appel du jugement prononçant la résolution du bail et s'engage à restituer les locaux à la commune. De son côté la commune renonce à sa créance née antérieurement et postérieurement à l'ouverture de la procédure de liquidation jusqu'à restitution des locaux.

V- Recours gracieux contre PLU par la SCI Bonaventure

La demande d'abrogation du Plan Local d'Urbanisme faite par Maître IBANEZ pour la SCI Bonaventure a été rejetée. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accuser réception du recours gracieux, à rejeter ce recours et à notifier la délibération ainsi qu'à ester en justice.

VI – Remplacement d'un délégué titulaire – Syndicat Intercommunal Région du Golfe de Saint-Tropez

Suite à la démission de Monsieur MERIAUX Marcel, le conseil municipal a désigné pour siéger au sein du syndicat intercommunal du Golfe de Saint-Tropez, Monsieur PESCE Robert.

VII – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune, par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, doit être réactualisé. Suite à un nouveau décret, la redevance est calculée suivant le seuil de la population totale issue du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2010, où un taux de 17.73 % est appliqué.

VIII – Convention SIVU Golfe de Saint-Tropez Pays des Maures et la Commune de Gassin

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec la maison du tourisme du golfe de Saint-Tropez qui joue le rôle d'un office de tourisme pour Gassin. A cet effet, une somme de 30 000 Euros est fixée en complément des participations communales dues pour le fonctionnement du SIVU.

VIII – Syndicat Intercommunal de la Giscle.- Statuts

Les nouveaux statuts modifiant l'article II – alinéa 3 ont été adoptés.

IX- Convention d'organisation et de financement des transports scolaires. Règlement départemental des transports.

Le conseil municipal est d'accord sur les termes du nouveau règlement départemental des transports scolaires et autorise monsieur le Maire à signer la convention qui en fixe les modalités.

X- Demande d'intégration dans la zone touristique de Saint-Tropez.

Il est demandé à Monsieur le Préfet du Var d'intégrer la commune de Gassin dans la zone touristique de Saint-Tropez afin de bénéficier de la nouvelle réglementation sur l'ouverture des commerces le dimanche. (2 voix contre : MMRS BRUNETTO et SIMONI – 4 abstentions : Mme BOYENVAL, Mrs BELLEC, GIRAUD, THIERCELIN).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} avril 2010

L'an deux mille dix, le premier avril, le Conseil Municipal s'est réuni Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur ZERBONE Yvon Maire

Etaient présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, MATTON François, Adjoint, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, BELLEC René, MARDELLE Thierry, OLLIVIER Christian, CIGANA Marie, GINDRE Patrick, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel

Absents ayant donné pouvoir :

Mr SIMONI Jean-Jacques à Mr BRUNETTO David
Mr THIERCELIN Thierry à Mr ANSALDI Fernand
Mr AUDIFFREN Henri à Mme VILLETTE Séverine

Absents : ///

Secrétaire de séance : Madame WANIART Anne Marie

I- Fiscalité directe locale - Décision en matière de fixation des taux d'imposition 2010

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de son rapporteur a fixé ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour l'année 2010

-	Taxe d'habitation	5.03 %
-	T.F.B.	9.60 %
-	T.F.N.B.	30.62%
-	Compensation-relais	8.69%

Le produit des 3 taxes s'élève à 1 806 744 Euros

Le produit de la compensation-relais à 1 315 249 Euros

.../...

II- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010

Le produit attendu pour 2010 a été fixé à 690 000 Euros afin d'équilibrer les dépenses liées à la collecte, au tri sélectif et au traitement des ordures ménagères. Le taux de la TEOM a donc été porté pour l'année 2010 à 6.64%

III- Compte de gestion du receveur municipal 2009

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur de la commune en poste à Saint-Tropez est identique à la comptabilité communale, et n'a appelé ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

IV- Adoption du Compte Administratif Budget Communal 2009

Le compte administratif du budget communal 2009 a été adopté et a présenté les résultats suivants.

Résultat global de clôture	3 220 311.90 €
Restes à réaliser en dépenses	442 768.21€
Restes à réaliser en recettes	201 975.00€

V- Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de l'Exercice 2009

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 a été affecté de la façon suivante :

- 400 000.00€ au compte 1068
- 2 874 509.00 € au compte 002 en section de fonctionnement

VI – Attribution des subventions aux associations exercice 2010

Dans le cadre de leurs activités, les subventions ci-dessous ont été attribuées aux diverses associations pour 2010 :

VII – Attribution d'une subvention au C.C.A.S.

Une subvention de 21 000€ a été attribuée au CCAS de Gassin pour le fonctionnement 2010

VIII – Attribution d'une subvention à l'association VAR EUROFESTIVAL pour l'évènement Harley Davidson

Une subvention de 4000€ a été attribuée à la majorité à l'Association Var Eurofestival pour l'évènement Harley Davidson (4 voix contre : Mr GIRAUD, Mme CIGANA, Mr BRUNETTO-Mme BOYENVAL)

.../...

VIII – Création de la régie pour percevoir le produit de la taxe de séjour

A la demande de Mme le Trésorier Principal de St-Tropez, le conseil municipal a institué une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour. Le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire sur avis du Trésorier Principal, et par arrêté municipal.

IX- Adoption du budget primitif communal 2010

Le budget primitif 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement	8 313 357.00 €
---------------------------	----------------

Section d'investissement	4 012 880.00€
--------------------------	---------------

Adopté à l'unanimité des membres présents.

X-Rentrée scolaire 2010

A la majorité des membres présents : 3 voix contre : Mrs GIRAUD, BIANCHI, OLLIVIER
7 abstentions : MATTON VILLETTE PESCE
BELLEC GUILLEC RODRIGUEZ BERNE

Le conseil a accepté le retrait d'un poste à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire après proposition de l'Inspection Académique.

XI-CLSH : Demande de subvention au Conseil Général

Les membres de l'assemblée communale sollicitent auprès du Département une subvention de fonctionnement pour le CLSH de Gassin, exercice 2010. Il est rappelé qu'une délibération distincte sera prise pour le renouvellement du Contrat enfance avec la CAF.

XII-SIVOM Pays des Maures

Le Conseil municipal a accepté le retrait des communes du Lavandou et de Roquebrune sur Argens du SIVOM Pays des Maures, a pris acte de la suppression de la compétence SPANC qui n'avait jamais été activée, a adopté les nouveaux statuts du syndicat

XIII-SIE Corniche des Maures – dissolution du Syndicat

Le conseil municipal a entériné la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Corniche des Maures à compter du 31 Décembre 2010, et a accepté les conditions de répartition des fonds prévue dans la délibération n°2010-10 du comité syndical

XIV-Eco-emballage contrat global

Par délibération du 14 décembre, nous avons décidé de résilier le contrat avec Eco Emballage au profit d'un contrat global. Considérant que les commune n'ont pas toutes prises leur décision, nous devons poursuivre le contrat avec Eco Emballage jusqu'au 31 décembre 2011.

.../...

XV- Horaires du Bureau de Poste de Gassin

Par courrier en date du 18 Mars, le Directeur des Ventes de l'Enseigne La Poste du Var, nous informait qu'il voulait procéder à une restriction de jours d'ouverture et d'horaires de la Poste. Le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose à cette proposition et décide de maintenir les horaires et les jours d'ouverture actuels.

XVI-Recours gracieux : PLU/SCI BONAVENTURE

Il convient de modifier la délibération 10/16 du 11 mars dernier afin qu'elle prenne en compte les demandes de la SCI BONAVENTURE et les réponses du Conseil à ses demandes

XVII Modification n°1 du PLU

Il est rappelé qu'une zone AUP doit accueillir des opérations visant à développer les activités de type équestres et sportives et dont l'urbanisation est soumise à une modification du PLU. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé la modification n°1 du PLU annexée à la délibération. La modification approuvée est tenue à la disposition du public en Mairie et la délibération sera affichée et diffusée selon la réglementation en vigueur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 45.

Le Maire,
Yvon ZERBONE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur ZERBONE Yvon Maire

Etaient présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, AUDIFFREN Henri, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, BELLEC René, OLLIVIER Christian, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, BERNE Déolinda

Absents ayant donné pouvoir :

Mr MATTON François à Mr ZERBONE Yvon,
Mr MARDELLE Thierry à Mr RODRIGUEZ Ernest,
Mr MERIAUX Marcel à Mr GOBERT Michel,
Mr THIERCELIN Thierry à Mr ANSALDI Fernand.

Absents :

Mrs GINDRE Patrick et SIMONI Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame WANIART Anne Marie

I- Admission en non valeur

Le comptable du Trésor demande l'admission en non valeur des loyers impayés de 2005, 2006, 2008.

Le conseil municipal accepte d'admettre en non valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier Principal pour un montant total de 1 458,88 €

.../...

II- Prime de Service et de Rendement – Filière Technique

Un arrêté du 15/12/2009 a abrogé la prime de service et de rendement. Il convient de mettre en place cette prime suivant la nouvelle réglementation.

Les bénéficiaires et les montants de cette prime seront les suivants :

Grade	Taux annuel de Base	Taux annuel maximum Taux 2
Technicien supérieur chef	1 400 euros	2 800 euros
Technicien supérieur principal	1 330 euros	2 660 euros
Technicien supérieur	1 010 euros	2 020 euros

Le Maire est chargé, par arrêté, de fixer le montant attribué à chaque agent.

Cette indemnité sera versée mensuellement et prendra effet à compter du 1^{er}/06/2010.

III- Indemnité représentative de logement aux instituteurs

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le montant de l'I.R.L. proposé à 3 229,59 euros par le préfet.

IV- Subvention exceptionnelle au club Gymnique du Golfe

Une subvention exceptionnelle de 1 000 euros a été attribuée au Club Gymnique du Golfe devant participer au championnat de France Team Gym à Bordeaux. Cette dépense imprévue fera l'objet d'une décision modificative.

V- Compétence assainissement non collectif

Le SIVOM a décidé de ne pas prendre en charge la compétence assainissement non collectif. La commune a donc décidé de transférer cette compétence au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Cogolin/Gassin qui a créé ce service et prend en charge cette compétence.

VI – Décision modificative n° 1

Suite à la décision d'accorder une subvention exceptionnelle au club gymnique du golfe, le conseil municipal a procédé à un réajustement de crédit comme suit :

Chapitre 022 – dépenses imprévues	- 1 000 euros
Chapitre 65 – article 6574 – subvention de fonctionnement	+ 1 000 euros

VII – Classement des voies communales à usage de voie de circulation sur des ouvrages D.F.C.I. du PIDAF du Pays des Maures

Le conseil municipal a décidé de classer les voies communales dites chemin des Moulins de Paillas et la Mort du Luc, à usage de « voie de circulation sur des ouvrages DFCI du PIDAF du Pays des Maure » autorisant ainsi la réalisation du débroussaillage de part et d'autre des voies conformément aux prescriptions PIDAF

..../...

VIII – Dissolution du SIE Corniche des Maures – Transfert de propriétés

Le syndicat d'électricité de la Corniche des Maures sera dissous à compter du 31 décembre 2010. Le conseil accepte le transfert à titre gratuit des propriétés du syndicat situées sur la commune et autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires pour l'établissement des actes administratifs correspondants dont les frais sont estimés à 220.00€

IX – Convention de mise à disposition du domaine communal

Une convention d'occupation du domaine communal, à titre gracieux, est passée entre la commune et l'artiste RABARAMA pour l'exposition d'une sculpture monumentale sur l'aire de loisirs jusqu'à la Toussaint.

X- Adhésion au SYMIELECVAR

Le retrait de la commune du SIE de la Corniche des Maures en date du 1^{er} avril 2010 a entraîné de facto celui du SYMIELEC VAR. La commune souhaite donc adhérer comme membre indépendant au SYMIELEC VAR et transférer les compétences optionnelles n°2, 3 et 4 des statuts du syndicat.

La cotisation annuelle forfaitaire sera de 250 € pour l'éclairage public et 250 € pour France Télécom. Le taux de rémunération pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre est fixé à 3 % du montant des travaux.

L'adhésion pour les compétences de base est de 1ct€/habitant.

XI-Adhésion au SIVAAD de la Commune de Fayence

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Fayence au sein du syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

XII-Syndicat Intercommunal de la Giscle – modification statutaires

Suite à l'adhésion de la commune de Ramatuelle, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du syndicat intercommunal de la Giscle. Les délégués titulaires sont Messieurs ZERBONE Yvon, GUILLEC Eric et PESCE Robert. Les délégués suppléants sont Messieurs BRUNETTO David, MERIAUX Marcel et Madame WANIART Anne-Marie.

XIII-Désignation des membres des conseils de surveillance des établissements publics de santé

Madame WANIART Anne-Marie et Monsieur MARDELLE Thierry ont été désignés membres devant siéger aux conseils de surveillance des établissements publics de santé.

XIV -Marché de maîtrise d'œuvre – construction du centre technique

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le groupement VIEILLECROZE et BUREAU TECHNIQUE MEDITERRANEE, en qualité de maîtres d'œuvre en charge de la construction du centre technique.

Le montant initial de rémunération est de 192 000 € H.T., au taux de 8 % sur un coût prévisionnel des travaux de 2 400 000 € H.T.; Soit 96 000 € pour la part de F. VIEILLECROZE et 96 000 € pour la part de BTM Ingénierie.

XV-Logement communal Place Neuve

Des travaux d'aménagement d'un logement communal Place neuve sont prévus. Six entreprises ont été retenues pour un montant total de 96 043,73 €. Les crédits ont été inscrits au budget primitif.

XVI- Travaux de réfection de l'ancienne Bergerie

L'état de la bergerie nécessite des travaux de réfection afin d'éviter son écroulement.

L'entreprise RINAUDO est chargée de la réfection de la toiture, de l'aménagement façade, de la réfection intérieure et de la réalisation de l'assainissement pour un montant total de 129 366,26 € T.T.C. L'entreprise MURPROTEC a été retenue pour les travaux d'étanchéité pour un montant de 37 420,00 € T.T.C.

XVII- autorisation de signer un Bail commercial et fixation du prix du loyer

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial de la nouvelle superette à l'enseigne VIVAL et fixe le montant du loyer à 700 € par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,



Yvon ZERBONE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2010

L'an deux mille dix, le sept juillet, le Conseil Municipal s'est réuni Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur ZERBONE Yvon Maire

Etaient présents :

MMrs, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, MATTON François, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, BELLEC René, MARDELLE Thierry, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

Mr AUDIFFREN Henri à Mme VILLETTE Séverine.

Absents :

Mrs GUILLEC Eric, THIERCELIN Thierry, GINDRE Patrick, OLLIVIER Christian,

Secrétaire de séance : Madame WANIART Anne Marie

I- Aménagement chemin du Bourrian 2^{ème} tranche – Convention maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le bureau Concept Etudes Réalisation à Sainte Maxime pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du chemin du Bourrian 2^{ème} tranche. Le taux des honoraires est fixé à 5% sur un montant estimé hors taxe des travaux à 732 000 €. Les crédits sont prévus au budget 2010, article 2315, opération 60.

II- Extension de la Salle Polyvalente

Suite à l'appel d'offres ouvert lancé le 30 avril dernier pour les travaux d'extension de la salle polyvalente, le maire est autorisé à signer les marchés pour les lots 1-2-4-5-6-7-8-9. Le lot n° 3 n'a pas pu être attribué faute de renseignements complémentaires à demander aux entreprises ayant soumissionné pour ce lot.

.../...

III- Délibération créant la régie « Urbanisme » - Additif

Le conseil municipal a voté une modification à la délibération du 17 février 2005, n° 05/23, relative à la création de la régie « urbanisme » en portant le plafond d'encaisse à 100 €.

IV- Régie Taxe de Séjour : additif

Le conseil municipal a voté une modification à la délibération du 1^{er} avril 2010 n° 10/31 relative à la régie Taxe de Séjour, en portant le plafond de l'encaisse à 1 000 €.

V- Espaces Verts : attribution du marché

Suite à une procédure de marché à procédure adaptée, l'entreprise ISS ESPACES VERTS a été retenue pour la réalisation des prestations d'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 32 292 €.

VI – Travaux d'aménagement de l'ex-maternelle en réfection et self service.

Le Conseil municipal a donné son accord sur le projet d'aménagement d'un self service à l'ancienne école maternelle. Les entreprises retenues sont :

- THIRODE pour la fourniture de matériel de cuisine, le cloisonnement alimentaire et l'application d'une résine de sol à la cuisine et laverie
- SONCINI Patrice pour les travaux de plomberie
- A.B.S. pour les travaux de menuiserie.

VII – SCI DACAL – Monsieur ASSOUN, C/ Refus de permis d'aménager du 22/10/2008 – Ester en justice

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et à mandater le cabinet LLC & Associés afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant la cour administrative d'appel de Marseille.

VIII – SCI Bonaventure, C/ PLU, Demande abrogation – Ester en justice

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et à mandater Maître GUIN afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulon et devant toutes autres juridictions compétentes.

IX – SCI L'HORIZON – C/ Refus de permis d'aménager du 22/10/2008 – Ester en justice

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et à mandater Maître BENSA afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant la cour administrative de Marseille.

.../...

X- PURIC VIDOJE – C/ Refus de permis de construire du 14/05/2007 - Ester en justice.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et à mandater Maître BENSA afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulon et devant toutes autres juridictions compétentes.

XI- Rapport SIE

Monsieur Pesce, procède à la lecture du rapport d'activités 2009 du Syndicat intercommunal d'Electricité de la Corniche des Maures qui ne soulève aucune objection et qui est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

XII- Adoption du règlement de travail en sécurité.

Les membres du conseil municipal ont approuvé le règlement de travail en sécurité de la Ville de Gassin qui sera soumis au Comité Technique Paritaire.

XIII- Tarif du périscolaire

Il a été décidé d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire des enfants de l'école primaire à 1,50 € le matin et 2,00 € le soir à compter du 1^{er} septembre 2010. Le périscolaire pour les enfants de l'école maternelle a été institué à la prochaine rentrée scolaire, le tarif sera de 2,80 € de l'heure.

XIV – Tarifs du Restaurant scolaire

Le conseil municipal à la majorité (Mr GIRAUD votant contre) a décidé d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2010, pour l'année scolaire 2010/2011, les tarifs du restaurant scolaire à 2,30 € pour les enfants et 4,40 € pour les instituteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ...8 h 45.....

Le Maire,



Yvon ZERBONE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2010

Étaient présents :

Mrs et Mmes : ZERBONE Yvon, Maire, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, AUDIFFREN Henri, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, THIERCELIN Thierry, BELLEC René, CIGANA Marie, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur MATTON François à Monsieur ZERBONE Yvon
Monsieur MARDELLE Thierry à Monsieur PESCE Robert

Absents :

Monsieur OLLIVIER Christian, Monsieur GINDRE Patrick, Monsieur GIRAUD Philippe, Monsieur SIMONI Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne Marie

1-Approbation de la séance du 7 juillet 2010

2- ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Le Conseil Municipal, à la majorité : 3 votes contre Mrs Audiffren, Bellec, Guillec et 4 abstentions : Mmes BERNE, BOYENVAL, Mrs BIANCHI, THIERCELIN,

-DECIDE d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

3-CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

4- COMMISSION MAPA

Le conseil municipal à l'unanimité :

Décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer pour les marchés de travaux supérieurs à 193 000 € H.T. passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses

Précise que la commission MAPA

- Sera présidée par Le Président ou son suppléant,
- Sera composée de 3 titulaires qui sont ceux de la commission d'appel d'offres
- Sera composée de 3 suppléants suivants : Mrs Bellec, Gobert, Rodriguez

5- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ATTRIBUTION DU LOT 3 ELECTRICITE

La Commission d'appel d'offres, réunie le 7 septembre après analyse des renseignements et des fiches techniques, a décidé de retenir la Sté SNEF -87 Avenue des Aygalades 13015 MARSEILLE pour un montant de 23 917.46 € TTC

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché à intervenir.

6-ADOPTION DE LA CHARTE FORESTIERE DU MASSIF DES MAURES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, délibère en faveur de l'adoption de la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures par la commune et retient la position de principe en faveur de la création d'une structure porteuse de type syndicat mixte.

7-RETRAIT DE LA COMMUNE DE GASSIN DE L'ASSOCIATION POUR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DES MAURES

Le Conseil décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable concernant le retrait de la commune de Gassin de l'Association pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures.

8-JARDIN DU SOUVENIR ADOPTION DU REGLEMENT

Le règlement du Jardin du Souvenir affecté à la dispersion des cendres à l'intention des personnes qui en font la demande est adopté à l'unanimité.

9-CREATION DE LA TAXE POUR LA DISPERSION DES CENDRES JARDIN DU SOUVENIR

Le Conseil municipal autorise l'instauration de la taxe de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir, au tarif de 20 euros

10-FOYER DES CAMPAGNES TARIFS 2011

Le Conseil municipal a fixé les tarifs 2011 pour la location du Foyer des Campagnes comme suit :

- 230 € par semaine pour 1 peintre
- 330 € par semaine pour 2 peintres
- 480 € par semaine pour 3 peintres

11- CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SAFER

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER pour une durée de 3 ans afin d'avoir un suivi des ventes et des acquisitions de terrains fonciers agricoles.

12- AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour les marchés retenus par la commission d'appel d'offres du SIVAAD pour les fournitures scolaires, papeteries, vêtements et Accessoires professionnels, produits d'entretien et matériel de cuisine pour l'année 2011/2012

13-AFFAIRE SANGUINETTI AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans ce nouveau dossier et à mandater Maître BENSA dans la procédure engagée contre l'arrêté du 21 avril 2010.

14- ACQUISITIONS DE PARCELLES DANS LE CADRE DE L'ELARGISSEMENT DE LA MORT DU LUC

Certains propriétaires riverains du Chemin de La Mort du Luc, ont donné leur accord pour céder à la commune la surface nécessaire à l'élargissement de cette voie. Le Maire est autorisé à entamer les démarches nécessaires pour établir les actes nécessaires.

15- DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Suite à la requête des services de la Poste, il convient de modifier les adresses de la commune, notamment les noms de quartiers, qui seront transformés en adresses normalisées reconnues par la Poste et les services fiscaux.

Le quartier de Barbarie va être rajouté sur la carte de référence et il sera desservi par deux chemins nommés Chemin de Barbarie et Chemin du Cros de Martin

16 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE COGOLIN/GASSIN RAPPORT ANNUEL 2009

Chaque année le rapport annuel du SIA COGOLIN/GASSIN doit être présenté au Conseil Municipal.

Le document doit présenter les orientations du service, les caractéristiques principales du service rendu, les projets pour améliorer la qualité de ces services et leurs conséquences financières.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du SIA COGOLIN/GASSIN .

17- RAPPORT D'ACTIVITES 2009 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GISCLE

Il est fait obligation au Président d'un EPCI de transmettre aux Maires des Communes adhérentes un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement au cours de l'exercice clos. De ce fait le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Giscle accompagné du bilan 2009 et de l'état d'avancement des actions 2010 présentés en séance.

La séance est levée à vingt heures trente

Le Maire,

Yvon ZERBONE



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix le dix huit novembre, les membres du conseil municipal se sont réunis salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ZERBONE Yvon, Maire

Etaient présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, THIERCELIN Thierry, BELLEC René, OLLIVIER Christian, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel, MATTON François.

Absents ayant donné pouvoir :

Mr MARDELLE Thierry à Mr PESCE Robert

Mr BIANCHI Jean-Pierre à Mr THIERCELIN Thierry

Mr BRUNETTO David à Mr ANSALDI Fernand

Mme VILLETTE Séverine à Mme WANIART Anne-Marie

Absents :

Mrs GINDRE Patrick, AUDIFFREN Henri, Mme BOYENVAL Brigitte

Secrétaire de séance : *WANIART Anne-Marie*

1- Approbation de la séance du 28 septembre 2010

2- DEMISSION D'UN ADJOINT

A la suite de la démission de Monsieur Francois Matton du poste d'Adjoint, le conseil municipal, a accepté à la majorité la suppression d'un poste d'adjoint (votes contre : MMRS BIANCHI MARDELLE BRUNETTO GOBERT GIRAUD abstentions MMRS RODRIGUEZ BELLEC THIERCELIN)

3- DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU COMITE DES ELUS

Monsieur PESCE Robert a été désigné pour siéger au conseil d'administration du Comité des Elus en qualité de titulaire, Monsieur Eric GUILLEC en qualité de suppléant

Monsieur Eric GUILLEC a été désigné pour siéger au Schéma de Cohérence Territoriale en qualité de titulaire, Madame WANIART Anne Marie en qualité de suppléante

4- PROGRAMME D'HABITAT MIXTE SUR LE SITE DE LA VERNATELLE –CONVENTION AVENANT N°2

La commune de Gassin et l'EPF PACA ont signé le 18 janvier 2007 une convention opérationnelle de maîtrise foncière pour la réalisation de programme d'habitat mixte sur le site de la Vernatelle d'une durée de 4 ans.

Le 26 juin 2009 un avenant a été signé pour prolonger la durée initiale de la convention de 24 mois soit une durée totale de 6 ans et une caducité au 17 janvier 2013

L'EPF PACA maîtrise une partie du site depuis le 5 février 2009.L'autre partie est sous promesse de vente jusqu'au 1^{er} octobre 2011

Le présent avenant a pour objet d'introduire les nouvelles modalités du programme pluriannuel d'interventions de l'EPF PACA pour la période 2010-2015.

5- AGRANDISSEMENT DU CHEMIN DE LA MORT DU LUC CONCLUSION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE SOCIETE SEREC TOULON

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de la Mort du Luc des cessions gratuites de terrain sont nécessaires.

Afin de régulariser ces transferts de propriété, il convient d'établir des actes administratifs. La rédaction de ces actes est confiée au cabinet SEREC à Toulon.

6- CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE 2011-2013

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 novembre dernier a décidé de retenir :

- GROUPAMA pour les lots 1,2 ,3
- SARRE ET MOSELLE/PROTEXIA pour les lots 4 et 5

7- RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE BELIEU : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement MERLIN/EUREYCE pour l'étude du recalibrage du ruisseau du Belieu. La mission de ce groupement a été modifiée. Il est donc nécessaire de signer l'avenant n°1

La rémunération est donc portée à 52540 € HT

8- DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n°2 en vue de clôturer le Syndicat d'Electricité de la Corniche des Maures.

9- AMENAGEMENT DU CHEMIN DU BOURRIAN 2^{ème} TRANCHE –SIGNATURE DU MARCHE

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 novembre a retenu l'entreprise SOTTAL/EIFFAGE pour un montant de 645 311.49 €TTC

10- PARTICIPATION COMMUNALE VOYAGES SCOLAIRES 2011

Une participation communale de 80 euros par élève sera versée pour les enfants gassinois fréquentant les classes élémentaires des communes voisines pour les voyages scolaires 2011

11- MODIFICATION DES STATUTS DU SIVAAD

Le conseil municipal a donné son accord sur la modification des statuts du SIVAAD (articles 3-8-13-14-15)

12- ADHESION DES COMMUNES DE FLASSANS SUR ISSOLE ET SOLLIES TOUCAS AU SIVAAD

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion des communes de FLASSANS SUR ISSOLE ET SOLLIES TOUCAS au SIVAAD

13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux différents mouvements du personnel ou modifications de postes, le conseil municipal a validé le nouveau tableau des effectifs de la commune

14- PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Afin de permettre la poursuite d'opérations d'investissement entre deux exercices budgétaires, Monsieur le Maire est autorisé à mandater à compter du 1^{er} janvier 2011, les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010

15- POSE DES ILLUMINATIONS

La Société E2M a été retenue pour la pose des illuminations de Noël pour un montant de 20 000 € TTC

16- RAPPORTS D'ACTIVITES DES SYNDICATS

Le Conseil municipal a pris acte des rapports d'activités des syndicats ci-dessous :

- SIVAAD/SIDECM/SYMIELEC/SIVOM/SIVU

des bilans 2009 et des actions 2010 présentés en séance.

L'Ordre du jour étant « épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Yvon ZERBONE